



Aperçu général

La Conférence internationale sur la gouvernance des plateformes numériques, qui s'est tenue les 17 et 19 juin 2024 à Dubrovnik, en Croatie, a rassemblé plus de 80 organismes de régulation et la communauté mondiale des parties prenantes de l'UNESCO. Cet événement sans précédent, tant par sa portée que par ses objectifs, marque également la création du **Forum mondial des réseaux (FMR)**. Le Forum est une plateforme internationale réunissant des autorités de régulation du monde entier dans le but de favoriser une approche respectueuse des droits humains, de construire un espace commun de dialogue et de faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance des plateformes numériques.

La conférence et la création du forum constituent des étapes tangibles dans la mise en œuvre des **Principes de l'UNESCO pour la gouvernance des plateformes numériques**. Conformément aux valeurs fondamentales et aux principes directeurs de coopération et d'engagement multipartites, ils fournissent des mécanismes innovants pour des actions collectives visant à sauvegarder la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information dans le cadre de la gouvernance des plateformes numériques tout en minimisant la fragmentation de l'espace numérique commun. Ils offrent également un espace de discussion pour comparer les efforts législatifs en cours tels que le Règlement sur les services numériques (DSA) de l'Union européenne, la loi sur la sécurité en ligne du Royaume-Uni, entre autres.

Ce document récapitule les recommandations principales ainsi que les prochaines étapes identifiées par le Forum, telles que suggérées par les régulateurs et autres participants à la conférence. Il combine des informations provenant des événements parallèles (qui ont eu lieu le 17 juin), des panels publics (le 18 juin) et des tables rondes organisées selon la règle de Chatham House (le 19 juin). Toute citation ou commentaire attribué contenu dans ce document a été exprimé publiquement, lors d'une session ou d'un entretien. Le document comprend trois annexes : des citations sélectionnées des autorités réglementaires, la liste des membres du FMR et la liste des autorités réglementaires ayant participé à l'événement.

Défis communs et engagement partagé

Suite à leur [déclaration de 2023](#) dans laquelle ils ont exprimé leur engagement à promouvoir des systèmes indépendants de régulation des contenus en ligne et leur accord avec les objectifs du travail de l'UNESCO dans le domaine numérique, sept réseaux de régulation se sont à nouveau réunis à Dubrovnik avec leurs membres nationaux ainsi que la communauté mondiale des parties prenantes de l'UNESCO. Ils ont commencé les discussions en présentant l'évolution de leurs mandats dans le contexte des disruptions numériques transnationales et la nécessité d'aborder collectivement une série de défis mondiaux.

- **Diversité des mandats réglementaires, des dispositifs et des lacunes législatives**

Les régulateurs ont reconnu que l'écosystème de la gouvernance du numérique se compose d'un large éventail d'acteurs, d'organismes et de dispositifs institutionnels. Cette diversité se reflète également au sein de la communauté des régulateurs dont les structures organisationnelles, les ressources et les mandats varient considérablement d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. De plus, dans de nombreuses régions du monde, d'importantes lacunes réglementaires subsistent en ce qui concerne la gouvernance des plateformes numériques, avec peu ou pas d'éléments de cadre réglementaire national et des structures légales et institutionnelles ainsi qu'une capacité réglementaire insuffisantes ou inexistantes. Les réseaux de régulateurs présents à la conférence représentent également une gamme de mandats réglementaires. Certains régulateurs et leurs réseaux se concentrent uniquement sur les médias et l'éducation aux médias, tandis que d'autres couvrent plus largement les communications ou la sécurité en ligne. Par conséquent, les participants ont souligné la nécessité de respecter les différences nationales et régionales et de développer des mécanismes de coopération, y compris de renforcement des capacités, qui tiennent compte des exigences et des structures de chaque partenaire. Enfin, tout en reconnaissant l'importance du contexte local, des capacités et des pratiques, ils ont également réaffirmé leur engagement à rechercher une plus grande cohérence pour éviter une fragmentation supplémentaire et s'abstenir d'établir des approches conflictuelles susceptibles de compromettre les droits humains.

- **Manque de données probantes et de bonnes pratiques**

Bien que les régulateurs aient reconnu les développements importants dans la gouvernance des plateformes numériques, y compris une série de cadres réglementaires régionaux ainsi que des principes directeurs mondiaux tels que les Principes de l'UNESCO, ils ont également souligné le manque de données concernant l'efficacité des mesures de sécurité pour protéger la liberté d'expression tout en prévenant les préjudices en ligne. De même, les Principes représentent un document évolutif, soumis à des révisions et mises à jour périodiques, prenant en compte les leçons apprises de leur mise en œuvre. Par conséquent, les autorités réglementaires ont souligné la nécessité de soutenir, recueillir et partager les recherches existantes et nouvelles pour identifier les bonnes pratiques et les stratégies de réduction des risques, surveiller la mise en œuvre et signaler les

incidents, tout en tenant compte des contextes et des régions spécifiques où la réglementation est appliquée.

- **Relations asymétriques entre parties prenantes et régions**

Comparées à d'autres acteurs pertinents dans l'espace numérique, les plateformes détiennent un pouvoir significatif en termes de ressources, d'accès aux données et de moyens d'action. Il existe une asymétrie double, tant en termes de systèmes, de ressources et de régulation, qu'en relation avec les pays nord, où plus de ressources sont déployées que dans les pays du sud global. Cette asymétrie se reflète également dans la manière dont les plateformes allouent leurs ressources et gèrent leurs opérations locales. Bien que les plateformes s'adressent à un public mondial diversifié avec des cultures, langues et dialectes variés, la grande majorité de leurs efforts de conformité à ce jour - allant de la mise en œuvre de systèmes de modération de contenu efficaces et durables à leur engagement avec les autorités locales, y compris les régulateurs - ont été dirigés vers un petit nombre de régions riches. Cette situation, soulignée par de nombreux régulateurs, a également été bien documentée par un certain nombre d'organisations de la société civile et d'instituts de recherche faisant partie du [Réseau de connaissances I4T](#).

- **Situations d'urgence et risques accrus (y compris les élections)**

De nombreux régulateurs ont également exprimé la nécessité de mettre en place des systèmes ad hoc pour les situations d'urgence. Les cycles électoraux ont notamment été identifiés comme une période particulièrement sensible nécessitant le renforcement des moyens de communication (entre les régulateurs, les utilisateurs et les plateformes) et des processus d'évaluation des risques spécifiques. Ils ont également examiné d'autres situations qui justifieraient des mécanismes d'urgence et de communication directe. Finalement, ils ont souhaité clarifier les conditions selon lesquelles ces procédures pourraient être appliquées.

Dans ce contexte, ils ont réaffirmé leur engagement à protéger et promouvoir les libertés fondamentales et à faire progresser les normes internationales en matière de droits humains, afin de renforcer les systèmes de régulation indépendants et de promouvoir la transparence, la responsabilité, la diligence raisonnable et l'autonomisation des utilisateurs dans leur travail de régulation, conformément aux principes des Principes pour la gouvernance des plateformes numériques. Ils ont réaffirmé la disponibilité de leurs réseaux et organisations respectifs pour consolider et développer davantage le Forum mondial des réseaux. Enfin, ils ont reconnu que **le FMR est une plateforme utile pour aborder collectivement ces défis clés et accroître leur capacité collective à tenir les plateformes numériques responsables et à réguler efficacement l'espace numérique tout en préservant les droits humains.**

Prochaines étapes et recommandations

Au cours des deux prochaines années (2024-2026), l'UNESCO continuera à faciliter les activités essentielles du Forum mondial des réseaux (GFN) avec pour objectifs de permettre des actions collectives des membres du FMR, de consolider ses structures organisationnelles, d'assurer sa durabilité au-delà de 2026, et d'utiliser sa capacité de mobilisation pour intégrer le FMR dans les dialogues et initiatives multilatéraux plus larges de l'UNESCO. L'Organisation soutiendra également le développement de plans pour des conférences périodiques du FMR en fournissant des contributions sur le programme et en permettant l'inclusion significative d'autres groupes de parties

prenantes. En parallèle, l'UNESCO propose de tirer parti de la puissance de ses diverses initiatives et programmes, y compris [Social Media 4 Peace](#), pour accroître et, le cas échéant, surveiller l'engagement significatif des plateformes numériques et leurs efforts pour respecter leurs engagements initiaux en soutien aux autorités de régulation indépendantes.

Les membres du Forum mondial des réseaux ont également envisagé une série d'activités concrètes pour soutenir les régulateurs du monde entier dans la mise en œuvre des Principes de l'UNESCO, dans le but de faire progresser la gouvernance des plateformes numériques.

- 1) **L'importance des données probantes et de l'engagement des autorités avec les chercheurs.** Reconnaisant les lacunes de connaissance existantes et le manque de preuves, les membres du GFN ont convenu de l'importance de renforcer leurs liens avec les « producteurs de connaissances », y compris les think tanks et centres de recherche du Réseau de connaissances I4T. Ils ont proposé de les engager systématiquement dans leurs réunions et de leur offrir des opportunités accrues pour présenter et discuter de leurs résultats avec les autorités de régulation.
- 2) **Un dialogue mondial complété par des discussions régionales et spécifiques aux problématiques.** Reconnaisant la diversité des cultures, des capacités et des pratiques, les membres du GFN ont exprimé leur souhait d'organiser, en collaboration avec l'UNESCO et parallèlement au dialogue mondial sur l'Internet de confiance, des ateliers régionaux spécifiques afin de répondre aux besoins et exigences uniques des différents contextes locaux. Ces ateliers auront pour double objectif de développer des feuilles de route locales, nationales et régionales pour la mise en œuvre des Principes, tout en renforçant les canaux de communication entre les parties prenantes clés, y compris les autorités nationales, les communautés vulnérables et les représentants régionaux des plateformes. De plus, les régulateurs ont envisagé la possibilité de créer des groupes de travail transrégionaux sur des sujets sélectionnés pour aborder conjointement les problèmes mondiaux.
- 3) **Développement et participation à un écosystème de gouvernance mondial.** Dans le but de contribuer au développement d'un écosystème de gouvernance mondial et inclusif pour l'espace numérique, les régulateurs ont exprimé leur souhait de voir le FMR intégrer différentes visions et un large éventail de perspectives. Ils ont suggéré d'établir de nouveaux mécanismes d'engagement ainsi que d'accroître leurs interactions avec d'autres acteurs pertinents responsables de la mise en œuvre des Principes, tels que les organisations de gestion électorale, les organismes d'auto-régulation ou de co-régulation, ainsi que d'autres autorités réglementaires dont les mandats couvrent des domaines adjacents et connexes tels que la concurrence sur les marchés ou les questions de données et de confidentialité.
- 4) **Observatoire des dispositifs réglementaires et de la jurisprudence.** Compte tenu de l'évolution rapide des cadres réglementaires et de la jurisprudence émergente affectant la gouvernance de l'espace numérique, les membres du FMR ont suggéré de créer un observatoire mondial pour enregistrer les dispositifs réglementaires statutaires et non statutaires, ainsi que les décisions et interprétations prises par les organes de régulation sur les sujets liés aux plateformes numériques. Cette base de données publique devrait être librement accessible à tous les acteurs et groupes de parties prenantes, tant dans les pays du nord que dans les pays du sud global.
- 5) **Campagne conjointe sur l'éducation aux médias et à l'information.** Les membres du FMR ont souligné leur engagement accru et leurs actions (par exemple, groupes de travail, campagnes régionales) en faveur de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et de l'autonomisation des utilisateurs. Ils ont considéré ces

efforts non seulement comme complémentaires à leurs rôles réglementaires traditionnels, mais aussi comme essentiels pour renforcer la résilience dans la sphère numérique. Ils ont donc suggéré de lancer conjointement une campagne mondiale d'EMI, en soulignant qu'elle devrait être adaptée aux réalités socioculturelles de chaque région où elle sera diffusée. Cette campagne fournirait aux citoyens les outils nécessaires pour identifier les problématiques liées à la gouvernance des plateformes numériques, telles que la désinformation ou la haine en ligne, tout en tenant compte des contextes spécifiques dans lesquels ces défis se posent.

- 6) **Expériences partagées sur les indicateurs de transparence mondiaux et les normes d'évaluation des risques.** Les régulateurs ont souligné l'importance de créer une compréhension commune de certains des principes et mécanismes globaux des Principes. Par exemple, ils se sont engagés à partager le travail en cours pour développer des indicateurs communs de transparence (significatifs) des plateformes numériques avec les autres membres du FMR ; et à discuter des normes communes sur ce qui constitue une évaluation des risques suffisante et nécessaire pour les plateformes numériques, en tenant compte des impacts réels ou potentiels sur les droits humains découlant des opérations des plateformes numériques.
- 7) **Mécanismes mondiaux de réponse rapide.** Mécanismes mondiaux de réponse rapide. Conformément aux principes des Principes et en tenant compte des risques accrus dans les contextes de violence contre les enfants, de conflits armés et de crises, les régulateurs ont souhaité clarifier les conditions et les exigences pour la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de mécanismes de réponse rapide régionaux et mondiaux, afin d'aider à détecter et prévenir les préjudices à la sécurité physique des individus.

Reconnaissant la diversité des membres du FMR et considérant sa nature informelle et non contraignante, aucune des activités mentionnées ci-dessus ne constituera une exigence obligatoire pour la participation au Forum Mondial. Elles pourront être réalisées par tous les membres ou sur une base volontaire. De même, certains objectifs peuvent être atteints à court ou moyen terme, tandis que d'autres pourraient nécessiter une consolidation supplémentaire des opérations et des structures du GFN.

Contacts

Ce document a été préparé pour les membres du Forum mondial des réseaux par la Section pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes (FEJ) de l'UNESCO.

Pour plus d'informations et de commentaires, veuillez contacter :

M. Guilherme Canela

Chef de la Section pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes

Secteur de la Communication et de l'Information

g.godoi@unesco.org

Mme Ana Cristina Ruelas

Spécialiste de programme

Section pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes

ac.ruelas@unesco.org

Annexe 1 – Citations choisies



« La non-gouvernance des géants de la technologie nous affecte de plusieurs manières. Le continent africain est déjà confronté à l'exode de ses experts et à la fuite des données personnelles dans le contexte du développement ultra-rapide des technologies et des usages de l'intelligence artificielle. »

Mme Latifa Akharbach

Présidente du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) et Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc (HACA)



« Si nous alignons nos exigences et demandes, et si nous pouvons nous mettre d'accord sur ce que constitue de bonnes pratiques, il sera alors plus facile pour les plateformes de s'y conformer. Cela nous permettrait également d'évaluer plus efficacement les tendances générales du secteur et de générer des données comparatives au fil du temps. »

Mme Camilla Bustani

Directrice internationale à l'Ofcom, représentante du Réseau mondial des régulateurs de la sécurité en ligne (GOSRN)



« Nous sommes impatients de construire des espaces de collaboration au niveau mondial et de parvenir à plus de cohérence dans la protection des droits humains et la lutte contre les discours de haine. »

Mme Mònica Duran Ruiz

Secrétaire exécutive de la Plate-forme des régulateurs ibéro-américains de l'audiovisuel (PRAI) et représentante du Conseil de l'audiovisuel de Catalogne (CAC)



« Dans nos pays respectifs, nous sommes confrontés à des menaces contre la démocratie et les libertés humaines fondamentales. Nous sommes tous témoins des abus en ligne qui violent la démocratie mais que la démocratie tient à part au nom de la liberté d'expression. Cela nous a amené à un besoin commun dans un contexte où la technologie avance à une vitesse immense : Nous devons agir. Le Réseau des instances de régulation méditerranéennes jouera un rôle actif dans ce Forum mondial. En partageant nos expériences et défis régionaux, nous pouvons contribuer à une approche unifiée de la

gouvernance numérique. Cette collaboration nous permettra de développer des politiques plus efficaces et sécurisées qui répondent aux besoins de tous les utilisateurs numériques. »

Mme Armela Krasniqi

Présidente du Réseau des instances de régulation méditerranéennes (RIRM) et Cheffe de l’Autorité albanaise des médias audiovisuels (AMA)



« Nous devons apprendre les uns des autres, partager nos ressources et partager les meilleures pratiques. Nous avons besoin d’une gouvernance cohérente et efficace des plateformes numériques, conforme aux principes de la liberté d’expression. »

M. Stanislav Matějka

Vice-président de la Plate-forme européenne des instances de régulation (EPRA)



« Les défis sont énormes. Nous devons y faire face au niveau mondial. J’espère que nous contribuerons tous à établir une norme minimale de responsabilité des plateformes. L’UE déploie un effort sans précédent pour réglementer les plateformes numériques, et l’ERGA est prête à partager l’expérience des régulateurs européens des médias dans ce domaine »

Mr. Giacomo Lasorella

Président du Groupe des régulateurs européens pour les services de médias audiovisuels (ERGA) and Président de l’Autorité italienne des communications (AGCOM)



« Nous connaissons le caractère absolument essentiel du dialogue entre parties prenantes et plus particulièrement entre régulateurs et plateformes numériques. Celles-ci constituent potentiellement un atout pour renforcer le lien social, permettre un accès plus large à la culture et à l’éducation et contribuer au développement économique. Mais elles sont aussi source de défis considérables, car leur usage indu peut déstabiliser, questionner nos démocraties et notre cohésion sociale, notamment par le développement et l’amplification de phénomènes parfois anciens, comme la manipulation de l’information, ou d’autres atteintes à l’intérêt public : l’incitation à la haine, l’apologie du terrorisme ou la mise en danger des mineurs. »

M. Denis Rapone

Membre du collège de l'Arcom, au nom du président de l'Arcom
et du Réseau francophone des régulateurs des médias
(REFRAM)

Annexe 2 – Liste des membres actuels du Forum mondial des réseaux (à compter de juin 2024)

- Le Réseau des instances africaines de la régulation de la communication (RIARC)
- Le Groupe des régulateurs européens pour les services de médias audiovisuels (ERGA)
- La plate-forme européenne des instances de régulation (EPRA)
- Le Réseau mondial des régulateurs de la sécurité en ligne (GOSRN)
- Le Réseau des instances de régulations méditerranéennes (RIRM)
- La Plateforme des Régulateurs Audiovisuels Ibéro-Américains (PRAI)
- Le Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM)

Annexe 3 – Liste des autorités de régulation inscrites à la Conférence internationale sur la gouvernance des plateformes numériques (organisée les 17 au 19 juin 2024 à Dubrovnik, Croatie)

Agency for Audio and Audiovisual Media Services of the Republic of North Macedonia / Macédoine du Nord

Agency for Electronic Media (AEM) / Croatie

Agency for electronic media (AEM) / Monténégro

Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) / France

Audiovisual Council (AC) – Moldovie

Audiovisual Media Authority of the Republic of Albania (AMA) / Albanie

Austrian Regulatory Authority for Broadcasting and Telecommunications / Autriche

Authority for Communications (AGCOM) / Italie

Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) / Luxembourg

Haut autorité des médias et de l'audiovisuel du Tchad (HAMA) / Tchad

Comisión de Regulación de Comunicaciones (CRC) / Colombie

Commissariaat voor de Media / Les Pays-Bas

Commission on Television and Radio of Armenia (CTR) / Arménie

Communications Authority of Kenya / Kenya

Communications Regulatory Agency (CRA) / Bosnie Herzégovine

Conseil national de la communication du Burundi / Burundi

Conseil Supérieur de la Communication of Burkina Faso / Burkina Faso

Consejo de desarrollo y promoción de la información y comunicación (Ecuador) / Ecuador

Consejo Nacional de Televisión (CNTV) / Chili

Conseil National de la Communication (CNC) / Cameroun

Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) / Comores

Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) / Sénégal

Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) / DRC

Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) / Congo

Conseil supérieur de l'audiovisuel de la Fédération de Wallonie-Bruxelles (CSA)/Belgique

Consell de l'Audiovisuel de Catalunya (CAC) / Espagne

Council for Media Services of the Slovak Republic / Slovaquie

Council for Radio and Television Broadcasting (RRTV) / Tchèque
Cyprus Radiotelevision Authority (CRA) / Chypre
General Authority of Media Regulation / Arabie Saoudite
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) / Maroc
Korea Communications Standards Commission (KCSC) / Corée du Sud
National Broadcasting Council of Ukraine / Ukraine
National Broadcasting Council of Poland (KRRiT) / Pologne
National Council for Radio and Television (NCRT) / Grèce
National Electronic Mass Media Council / Lettonie
National Media Commission (NMC) / Ghana
National Media and Infocommunications Authority / Hongrie
Office Fédéral de la Communication (OFCOM) / Suisse
Office of Communications (Ofcom) / Royaume-Uni
Portuguese Regulatory Authority for the Media / Portugal
Post and Electronic Communications Agency of the Republic of Slovenia / Slovénie
Radio and Television Supreme Council (RTÜK) / Turquie
Radio and Television Commission of Lithuania – LRTK / Lituanie
Regulatory Authority for Communication (ARC) / Cap Vert
Regulatory Authority of Electronic Media (REM) / Serbie
SATRA (Audio Visual Authority Regulatory of Iran) / Iran
The Second Authority of Television and Radio / Israël
The Spanish National Markets and Competition Commission (CNMC) / Espagne
Telecommunications and Digital Government Regulatory Authority (TDRA) / UAE